REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

UNIVALOM

Siège:

3269 Route de Grasse 06600 – ANTIBES Tél. 04.93.65.48.07



SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 11 février 2020

Délibération 2020-02

OBJET : Autorisation de signature - Convention de mise à disposition de terrain - Déchèterie Antibes parcelle HA0001, rue Henri Laugier à Antibes

Le 11 février 2020 à 10h30, le Conseil Syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Présents :

Membres titulaires :

Madame Josette BALDEN, Présidente

Martine BONNEAU, Éric MELE, Patrick DULBECCO, Cléa PUGNAIRE, Guilaine DEBRAS, Claudine MAURY, Michel VIANO, représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Roland RAIBAUDI représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Laurent COLLIN, Alain GARRIS, Patrick LAFARGUE, Guy LOPINTO, Daniel LE BLAY, représentants de la Commission Syndicale

Membres suppléants :

Procurations:

Membres excusés :

Jean LEONETTI, Michelle SALUCKI, Evelyne FISCH représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis Monique ROBORY-DEVAYE, Bernard ALFONSI représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins Anne-Marie BOUSQUET, Richard RIBERO, Dominique TRABAUD représentants de la Commission Syndicale

Emmanuelle CENNAMO représentante de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

Marie-Louise GOURDON, représentante de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission pour affichage aux communes membres le :

Pour la Présidente, Le Directeur Général des Services

Fabien TREMBLAY

Accusé de réception en préfecture 006-200046076-20200214-2020-02-DE Date de télétransmission : 14/02/2020 Date de réception préfecture : 14/02/2020

Madame Claudine MAURY est désigné(e) en qualité de secrétaire

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Par délibération du 12 mars 2019, le Comité syndical avait autorisé la signature d'une convention de mise à disposition par la Ville d'Antibes d'un terrain situé 1770 chemin des Terriers afin d'aménager une déchèterie destinée aux professionnels et aux Collectivités.

Ce projet a été abandonné en raison des difficultés d'accès au site et la Ville d'Antibes propose un nouveau terrain situé rue Henri Laugier d'une superficie de 6 000 m².

Ce dernier terrain est tout à fait adapté pour l'installation d'une déchèterie répondant aux attentes des usagers.

La convention de mise à disposition est proposée pour une durée de 5 ans. En contrepartie de l'entretien du terrain et de ses abords immédiats, de la prise en charge des futures consommations de fluides ainsi que l'ensemble des charges et taxes liées à l'occupation du terrain par UNIVALOM, cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Ouï cet exposé, Après en avoir délibéré conformément à la loi, Le Comité Syndical, A, L'unanimité

AUTORISE Mme la Présidente à signer la convention ci-annexée ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Intorisati

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente

Accusé de réception en préfecture 006-200046076-20200214-2020-02-DE Date de télétransmission : 14/02/2020 Date de réception préfecture : 14/02/2020